

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 26 juin 2014

ORDRE DU JOUR

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de M. Rantonnet, Maire de Francheville.

M. RANTONNET.- Mesdames et Messieurs, bonsoir. Merci d'être venu aussi nombreux assister a ce dernier conseil municipal de la saison.

Pouvoirs : Rénée Ellenberger, Olivier de Parisot de Bernecourt, Philippe Sadot, Annie Jambon

Secrétaire de séance : M. Guibert.



M. RANTONNET.- Nous avons besoin d'un secrétaire de séance, lors des deux derniers conseils municipaux, c'est le groupe Francheville autrement qui a assuré le secrétariat de séance. Y a-t-il dans le groupe d'opposition quelqu'un intéressé pour être secrétaire de séance ?

(M. Guibert est désigné secrétaire de séance).

(M. Rantonnet procède à l'appel).

M. RANTONNET.- Lors de la conférence des présidents qui s'est tenue la semaine dernière des questions ont été notées.

M. RIVIER.- Elles n'ont pas été inscrites.

M. RANTONNET.- Je pensais avoir répondu à certaines d'entre elles. Vous les reposerez en fin de conseil.

M. RIVIER.- Voulez-vous que je rappelle ces deux questions diverses ?

M. RANTONNET.- Allez-y !

M. RIVIER.- Merci Monsieur le Maire. Donc, deux questions diverses, dont une que nous avons évoquée à la conférence des Présidents.

La première porte sur l'existence de tracts à connotation très fortement raciste, qui avaient été distribués préalablement et postérieurement au deuxième tour des élections municipales. Je voulais savoir quel était votre réaction et quelle est votre position par rapport à ces tracts ?

La deuxième question diverse est justifiée par l'urgence, je ne l'avais donc pas lors de la conférence des présidents. Quelle est la raison de la rapidité de la convocation de la commission petite enfance le 7 juillet à 10 heures du matin ?

M. RANTONNET.- Merci. Nous répondrons à ces deux questions en fin de séance.

M. KRETZSCHMAR.- En tant que conseiller municipal non inscrit, je m'étais permis d'adresser un certain nombre de suggestions en questions

diverses. Je vais peut-être les lister, et vous jugerez de l'urgence du traitement qui en sera fait en fin de conseil.

M. RANTONNET.- Ces questions ont-elles été reprises dans vos courriers précédents ?

M. KRETZSCHMAR.- Oui.

M. RANTONNET.- Vous avez eu une réponse hier, je me ferai un plaisir de vous lire les réponses que je vous ai adressées hier à 16 h 40.

M. KRETZSCHMAR.- Merci Monsieur le Maire. C'était un courriel et non un courrier, mais passons.

M. RANTONNET.- Nous allons modifier l'ordre d'instruction des délibérations qui vous sont proposées, compte tenu du fait que Mme Barbier doit participer à un conseil d'école. Elle commencera donc par les rythmes scolaires suivis de la tarification, nous reprendrons ensuite l'ordre du jour prévu, si vous y avez convenance.

• **Approbation des comptes rendus des conseils municipaux des 4 et 17 avril 2014**

M. RANTONNET.- Vous avez reçu le compte rendu du 4 avril 2014, souhaitez-vous y apporter des modifications ? Non.

Je le soumets à votre approbation.

(Il est procédé au vote).

LE COMPTE RENDU EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.

M. RANTONNET.- Avez-vous des remarques à formuler sur le compte rendu du 17 avril ?

M. RIVIER.- J'ai deux remarques mais qui n'empêcheront pas l'approbation du compte rendu. Premièrement, contrairement à ce qui est indiqué dans le compte rendu du 17 avril, et contrairement à ce que nous avons évoqué en conférence des présidents, je ne dispose toujours pas à ce jour des délégations complètes des adjoints et des conseillers municipaux délégués. A priori, je ne les ai pas reçues.

M. RANTONNET.- Elles vous ont été envoyées vendredi dernier, conformément à votre demande. Elles sont dans les bannettes.

M. LAMBERT.- Non.

M. RANTONNET.- Elles sont dans les bannettes de Bruno Rivier.

M. RIVIER.- J'irai donc voir dans mes bannettes.

Ma deuxième remarque porte sur l'absence de la référence à votre refus, Monsieur le Maire, de donner la parole à Odile Dumont.

Sous cette seule remarque, qui sera mentionnée sur le procès-verbal de ce conseil municipal, je vous indique que nous approuverons ce compte rendu.

M. KRETZSCHMAR.- J'attire votre attention sur un élément qui serait un risque d'irrégularité par rapport à ce compte rendu. Je pense, et je me tourne vers le Président, que je n'appartiens pas au groupe Francheville au Cœur, alors que l'ensemble des votes consignés dans ce compte rendu de conseil municipal affecte l'ensemble des votes de votre opposition au seul groupe de Francheville au cœur.

Je l'ai dit tout à l'heure, je suis un conseiller municipal non-inscrit, il faut le faire figurer dans le compte rendu.

Le seul vote qui est conforme est celui dans lequel je vote distinctement de Francheville au cœur, mais les votes où je vote avec Francheville au cœur doivent être marqués : Francheville au cœur et Cyril Kretzschmar.

Sous cette réserve j'approuverai le compte rendu, sinon je ne l'approuverai pas.

Merci Monsieur le Maire.

M. RANTONNET.- Nous ferons un erratum Monsieur Kretzschmar, mais vous voyez que nous sommes encore emportés par l'élan lyrique de la dernière élection municipale et au fait que vous apparteniez à cette liste ; nous en gardons encore un souvenir ému.

Sous réserve des notifications qui viennent d'être soulignées, je sou mets le compte rendu du 17 avril à votre approbation.

(Il est procédé au vote).

LE COMPTE RENDU EST APPROUVÉ À L'UNANIMITE.

• **Décisions du Maire**

M. RANTONNET.- Conformément aux dispositions des articles L.2122-21 et L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous m'avez accordée par délibération en date du 17 avril 2014.

Il s'agit des décisions :

- 2014-33 : Autorisation d'ester en justice et désignation d'un avocat
- 2014-34 : Convention d'occupation d'un logement à titre précaire sis 12 rue des Ecoles

- 2014-35 : Marché n°14A002 : réalisation d'une aire de jeux de ballon, d'un terrain de boules et d'un cheminement – 55 route du Bruissin
- 2014-36 : Marché n°13A019 : fourniture et pose de jeux et sols souples pour l'aire de jeux de l'Hôtel de Ville
- 2014-37 : Acceptation indemnité assurance – Sinistre – dégâts des eaux école de Bel Air
- 2014-38 : Acceptation indemnité assurance – Sinistre – Dommages véhicule municipal
- 2014-39 : Acceptation indemnité assurance – Sinistre – Affaissement du plancher ressenti au travers de l'étanchéité – Gymnase Jean Boistard – rue du Temps des Cerises
- 2014-40 : Marché n°14A005 : fourniture et pose de jeux et sols souples pour l'aire de jeux de l'Hôtel de Ville – lot n°2 – jeux sur ressort – avenant

Je vous remercie de m'en donner acte.

ACTE EST DONNÉ À M. LE MAIRE.

M. RANTONNET.- Nous passons à la question concernant la réforme des rythmes scolaires.

QUESTIONS DIVERSES

• Organisation des rythmes scolaires

M. RANTONNET.- Cette question est intimement liée à la tarification présentée dans la délibération suivante.

Christine Barbier va vous présenter le projet de la réforme des rythmes scolaires qui rentrera en vigueur à Francheville dès la rentrée de septembre prochain.

Mme BARBIER.- Comme vous pouvez le constater, les temps obligatoires sont indiqués en rouge, c'est-à-dire l'école, les cases jaunes sont les temps facultatifs.

Il a été déposé auprès de la Direction académique les horaires suivants :

- Lundi, mardi, et vendredi : 8 h 30 – 11 h 30, 13 h 30 – 16 h 30
- Mercredi et jeudi : 8 H 30 – 11 h 30.

Le mercredi, nous avons créé une garderie de 7 h 30 à 8 h 30, et de 11 h 30 à 13 h 30. Un centre de loisirs sera aussi créé au Bourg de 13 h 30 à 18 h 30, ou de 11 h 30 à 18 h 30.

Il y aura ainsi une égalité entre tous les centres de loisirs qui existent aussi bien pour le Bas que pour Bel Air.

Il n'y aura aucun changement pour les autres jours, si ce n'est qu'il n'y aura pas d'étude le jeudi après-midi, il y aura du péri scolaire de 16 h 30 à 18 h 30.

Qu'est-ce qu'on fait le jeudi après-midi ?

Les petites sections jusqu'au CE1 resteront dans l'enceinte de l'école. Les CE2 et CM2 partiront tous à l'extérieur pour des parcours découvertes.

Pour les petites et moyennes sections, de 13 h 30 à 15 h 00, en fonction de leur rythme, ils iront dans les couchettes ou ils auront un temps calme, on appelle cela « les 100 ciels », c'est-à-dire que s'ils ne veulent pas dormir, ils pourront lire, écouter de la musique ou faire des petites activités.

Les animateurs auront tous une mallette, dans laquelle il y aura des disques et le nécessaire pour faire des jeux.

A partir de 15 h 30, et jusqu'à 16 h 30, il y aura des ateliers ou des espaces ludiques en fonction des retours que nous aurons des associations.

Pour les CP et CE1, c'est à peu près pareil, le temps de calme durera jusque 14 h 30 ou 15 h 00.

Les propositions d'ateliers ont été faites, bien évidemment, en fonction des retours des associations :

- Oser créer : activités manuelles, chorégraphies, théâtres ou jeux d'échecs
- Bien manger : gastronomie, jardinage, éveil aux goûts et aux saveurs, nature, compost
- Plaisir de lire : lecture d'albums, écriture, poésie, moment philo
- Envie de bouger : activités corporelles, sports et jeux collectifs, découvertes sportives
- Tendre l'oreille : comptines, chants et chorale

Du CE2 au CM2, ce sont des parcours découvertes à l'extérieur. Nous avons toutes les salles, à part le gymnase Jean Boistard.

Les activités dureront deux heures. Nous avons prévu une heure pour se préparer et se rendre sur les différents secteurs.

Trois parcours découvertes :

- Découverte du monde avec les saveurs, les langues, les sports, le cinéma, la musique, la lecture, et culture d'ailleurs.
- Découverte des autres et de l'environnement : la citoyenneté, les sciences, faire un herbier, balades, rencontres avec un artiste.
- Découverte de soi : poésie, yoga, moment philo, échecs ou théâtre.

Bien évidemment, toutes ces activités se feront en fonction du retour des associations. A l'heure actuelle, une douzaine d'associations environ ont répondu à notre appel à projets.

Pour l'encadrement, nous allons nous baser sur les taux de jeunesse et sports : 1 pour 18 en élémentaire, et 1 pour 14 en maternelle.

Les ateliers tourneront d'un groupe à un autre à chaque vacance.

L'appel à projets a été reporté au 25 juin car nous avons encore des retours.

Nous avons demandé aux parents de s'inscrire avant le 4 juillet pour les activités de 13 h 30 à 16 h 30. Ils s'inscrivent à l'année avec une possibilité de se désister définitivement durant l'année, et à tout moment.

Ils auront la possibilité de déjeuner au restaurant scolaire et de partir à 13 h 30 le jeudi, ou la possibilité de ne pas déjeuner au restaurant scolaire et de revenir à 13 h 30 pour participer aux activités périscolaires facultatives.

Nous avons fait un « tout cartable » pour indiquer la possibilité de télécharger le dossier d'inscription sur le site de la mairie.

Pour les trois heures du jeudi après-midi, nous avons repris la tarification qui existe à l'heure actuelle : celle du péri scolaire du soir, soit 1,62 € pour les plus bas quotients et 6,54 € pour les plus hauts.

Comme je vous l'ai expliqué tout à l'heure, il y aura une garderie payante le mercredi de 7 h 30 à 8 h 30. Après l'école, il existera deux possibilités : de 11 h 30 à 12 h 30 dans la cour sans cantine et un centre aéré dans toutes les écoles jusqu'à 18 h 30, avec service de restauration et activités.

Ce qui ne change pas :

- Les amplitudes horaires à respecter pour fréquenter les services périscolaires.
- Les autres services périscolaires durant la semaine : la garderie du matin, le restaurant scolaire, le CLSH qui sont payants, et les études gratuites.

Les tarifs ont été simplifiés.

Nous avons mis en place des stands d'information dans chaque école afin de répondre aux questions des parents. L'un d'eux se tiendra vendredi après-midi.

C'est une année d'expérimentation. Un premier bilan sera fait en janvier, et nous verrons si c'est positif ou s'il y a des changements à faire.

M. RANTONNET.- Je présume que vous avez un certain nombre de questions à nous poser.

Concernant une reformulation sur trois points des *slides* qui viennent de vous être présentés :

Le premier point qu'il convient d'acter est que nous sommes dans une approche avec de vrais services supplémentaires et pas dans un service minimum de simple garderie.

Deuxième point, à l'issue des rencontres avec les enseignants et les parents, la sécurité des enfants est un objectif prioritaire pour la ville. C'est pourquoi les enfants des petites sections jusqu'au CE1 restent à l'école. La sécurité est assurée par une cinquantaine d'agents municipaux ainsi que les intervenants qui participent aux activités.

Troisième point, les parcours découvertes sont à partir du CE2. Dans ce cas, on sort de l'école pour les différentes salles municipales, la médiathèque, la salle Barbara, le fort du Bruissin, ainsi que toutes les salles municipales qui sont consignées le jeudi après-midi.

Nous sommes bien dans le cas où nous assumons notre choix du regroupement sur une après-midi comme c'est indiqué dans le *slide*. Dès que l'on sort de l'école, le déplacement est estimé à une heure, une demi-heure à l'aller et une demi-heure au retour, pour avoir deux heures d'activités pleines et entières, ce que ne permettait pas le décret Peillon en 2013. Cette souplesse a été apportée avec le décret Hamon du 7 mai 2014.

Voilà ce que je voulais dire en synthèse, en reformulation des propos de Christine Barbier. Je vous propose maintenant un temps de débat sur les questions qui sont peut-être les vôtres.

M. RIVIER.- Merci Monsieur le Maire. Vous parliez du décret Peillon et du décret Hamon. J'aurai juste une question sur ce point, nous avons lu que vous étiez, en tant que Maire de Francheville, signataire d'un recours contre le décret Hamon, celui dont vous dites qu'il vous permet de faire des regroupements. Je voulais savoir ce que vous aviez prévu, si le recours que vous avez engagé était reçu, reviendrions-nous à la réforme Peillon ? Qu'avez-vous prévu dans ce cas-là ?

M. RANTONNET.- Je me suis effectivement inscrit contre le décret Hamon, nous verrons bien le sort qu'il en résultera.

Ce que je souhaite vous dire, c'est que c'est un effort financier très important pour la commune, et que nous souhaitons que le fonds d'amorçage, c'est-à-dire la dotation de l'Etat soit honoré le moment venu, et telle n'est pas notre conviction à ce jour compte tenu des indications du ministre concerné et de nos finances publiques.

Donc, ce recours vise à inciter l'Etat à respecter ses engagements, et ses engagements financiers.

M. RIVIER.- J'entends bien mais cela ne répond pas à ma question. Que se passe-t-il si le décret Hamon est annulé ? Vous verrez le moment venu, c'est tout ?

M. RANTONNET.- Francheville n'est pas la seule ville concernée par ce recours, il y a un peu plus de 250 villes. Nous verrons le moment venu ce que nous déciderons collectivement.

Mme FAY.- Cette réforme des rythmes scolaires, et par la même des rythmes éducatifs après l'école, était extrêmement intéressante dans la mesure où nous avons réussi à Francheville à travailler tous ensemble, les parents d'élève, les services ont fait un énorme travail. Nous étions tous d'accord, nous avons même voté ces rythmes à l'unanimité puisque je rappelle que l'enfant occupait la place centrale.

Je reconnais que j'ai été extrêmement surprise et déçue de voir la modification des horaires, qui n'était pas banals puisque nous avons prévu des journées plus courtes. Mais quand je dis « nous », ce n'est pas l'ancienne majorité, il y avait les parents d'élève, les enseignants, etc. A mon avis, cela avait été un très beau travail. Je suis donc déçue de cette modification des horaires.

En revanche, je suis très heureuse de voir que vous avez repris les parcours, qui sont une question que nous avons travaillée ensemble. A priori, ces parcours vont bien aider les enfants. C'est un très bon point, et je vous en remercie.

Mais je regrette vraiment que le temps scolaire ne soit pas étalé sur la semaine avec des journées plus légères, comme nous l'avions décidé ensemble à l'unanimité au sein du conseil municipal.

Mme SANTOS MALSCH.- Nous avons eu l'occasion d'évoquer ce point en commission éducation, et je vous citerai simplement une chrono-biologiste, Claire Leconte, qui a travaillé avec le Ministre, M. Peillon, et qui préconise pour bien tenir compte du rythme de l'enfant de regrouper les activités le plus possible puisque le morcellement est tout à fait négatif pour les enfants. Elle préconise notamment de faire deux heures par deux heures, par exemple les après-midi. On sait très bien que l'attention de l'enfant est moindre pendant tout l'après-midi, ce n'est pas uniquement de 16 heures à 17 heures mais tout l'après-midi, et surtout après le repas. Elle préconisait donc de faire des après-midi allégés, par exemple deux heures de classe,

et d'autres après-midi de faire deux heures d'activités beaucoup plus ludiques et plus légères.

Le décret Hamon a permis ce regroupement sur un après-midi, et je pense très sincèrement – je vous l'ai déjà dit ma chère collègue - que nous respectons cette après-midi-là le rythme de l'enfant, et nous allons tout faire pour.

M. RANTONNET.- Je voudrais compléter les propos d'Isabelle Malsch par un calendrier.

Je conçois très bien que depuis trois mois vous ayez un peu décroché de l'actualité municipale. Je voudrais simplement rappeler quelques dates qui sont essentielles sur ce début d'année, mais vous ne pouviez pas maîtriser ce calendrier puisque c'est le décret Hamon qui a tout déclenché.

- Le 24 janvier 2013, le décret Peillon réduit le temps de travail scolaire des journées.
- Le 7 mai 2014, décret Hamon, qui permet le regroupement des temps périscolaires sur une après-midi. Vous n'aviez pas cette faculté dans le précédent mandat. C'est une opportunité nouvelle qui s'est présentée à nous, et que nous avons saisie, comme bon nombre d'autres communes, pour regrouper les activités qui vous ont été présentées dans le PowerPoint.
- Le 13 mai 2014, nous avons reçu un courrier de l'inspection académique qui requiert la majorité des conseils d'école.
- Le 15 mai 2014, nous consultons les parents avec un « Tout cartable ». 752 réponses favorables au regroupement sur une après-midi et 92 % des réponses sur le vendredi après-midi. C'est dans ma culture, j'aime bien venir devant les conseils d'école avec une solution, un dispositif plutôt qu'une consultation sans solution.
- Le 20 mai 2014, Conseil exceptionnel des cinq conseils d'école qui se prononcent à la majorité sur un regroupement sur une après-midi, et sur le jeudi après-midi ; il y avait quand même plus de 150 personnes dans la salle de l'Iris. Démocratie.
- 6 juin 2014, c'était la *deadline* pour remettre la copie dans les délais requis par l'inspection académique.
- 17 juin 2014, accord de l'inspecteur d'académie sur notre dispositif.
- 20 juin 2014, lancement des appels d'offres.
- 4 juillet 2014, clôture des inscriptions des enfants
- 15 juillet, clôture des appels d'offres

- Du 15 juillet au 30 août, nous allons faire une mobilisation générale de l'administration, dont je tiens à saluer le travail extraordinaire.

Vous voyez Madame que dans ce dossier nous avons respecté la grande pluralité démocratique, nous avons une préférence pour le vendredi après-midi, les conseils d'école se sont prononcés à la majorité, ce que n'ont pas fait d'autres villes beaucoup plus importantes que la nôtre, et beaucoup plus proches de votre sensibilité politique, qui ont fait des annonces dans la presse sur le vendredi après-midi avant de recueillir la majorité des conseils d'école. Bien mal leur en a pris tant les recours sont aujourd'hui nombreux.

Francheville s'est inscrit dans une vraie démocratie. Nous allons respecter le choix des conseils d'école. Comme l'a indiqué Christine Barbier, le dispositif est limité à une saison scolaire. Nous n'attendrons pas le mois de juin de l'année prochaine pour revenir vers vous, nous ferons un point régulier dès la rentrée de septembre, et nous avons promis de faire un point d'étape aux conseils d'écoles, au plus tard au mois de janvier.

Mme FAY.- Je ne suis pas d'accord avec vous sur le fait que nous ayons un peu décroché depuis trois mois.

Toujours est-il, comme nous avons une unanimité au conseil municipal et avec les parents, tout était quasiment prêt pour la rentrée prochaine, l'appel à projets auprès des associations était quasiment prêt. Ce qui n'était pas validé portait sur des questions pragmatiques mais l'ensemble était très cohérent.

Effectivement, c'était avant le décret Hamon, mais peu importe puisque ce qui avait été validé respectait le bien-être de l'enfant, il fallait des journées plus courtes. Je respecte également la démocratie, je n'avais pas pris seule cette décision, il y avait un ensemble de personnes.

Ma surprise reste ma surprise, je n'ai pas dit que j'allais contester, mais j'ai été surprise parce que le travail était bel et bien là, c'était un très beau travail. Certes, il restait des choses à faire, mais pas tant que cela. Tout aurait été prêt en temps voulu, c'est-à-dire en juin. Je voulais exprimer mon regret.

M. RANTONNET.- Votre regret est entendu. Lors de notre vote, nous n'avions pas le décret Hamon, qui est arrivé le 7 mai après le conseil précédent.

Je voudrais dire que nous nous rejoignons sur certains points : nous respectons la volonté et la majorité des conseils d'école, notre objectif reste ambitieux, nous récupérons, nous négocions, et nous finalisons un dossier que vous avez ouvert. Les grands chapitres des parcours sont repris. Ils permettent une meilleure expression. Je pense que c'est cela le point important : le rythme de l'enfant est une chose, l'organisation en est une autre, et l'organisation est beaucoup plus pertinente avec un

regroupement sur une après-midi pour deux heures d'activités pleines plutôt que 45 minutes, déplacements inclus.

Donc, nous négocions et finalisons un dossier que vous aviez ouvert, voilà un bel exemple de démocratie dont la presse s'est d'ailleurs félicitée pour Francheville et pour l'ensemble de ses élus et de ses acteurs, contrairement à beaucoup d'autres communes qui sont très éloignées de notre consensus.

Je souhaite remercier l'administration, et en particulier, Tahnee REVOIRE, qui a piloté ce dossier de manière remarquable.

M. KRETZSCHMAR.- Je souscris aux propos de Claire Faÿ sur la démarche qui a été engagée il y a près d'un an, avec l'intérêt de cette concertation qui a été très large.

Je pense, mais je me trompe peut-être, que le projet présenté ce soir est assez différent. Certes, les contenus éducatifs sont les mêmes mais les durées proposées en matière d'activités périscolaires ne sont pas du tout les mêmes. Je pense qu'il y a même une incohérence entre le projet que vous présentez et le projet éducatif de territoire, qui est un document obligatoire pour accompagner la réforme des rythmes scolaires, qui apporte un élément pédagogique : comment assurer les même parcours avec moitié moins de moyens mis en place en présence horaire ?

Dans le débat que nous avons eu en commission, vous l'avez dit vous-même c'est une expérimentation qui a lieu un an, et j'ai été surpris d'entendre de la bouche de votre adjoint que l'espoir était que tout cela s'arrête au bout d'un an, et qu'on revienne aux bons vieux rythmes scolaires. Je l'ai entendu, peut-être que je me suis trompé quand je l'ai entendu, c'est possible.

Je crois que c'est aussi l'affaire de gros sous. Vous l'avez dit d'ailleurs, au bout du compte qui va payer le surplus : on veut proposer une offre éducative périscolaire intéressante pour les enfants mais qui de l'Etat, de la commune ou des parents va payer ? Je constate que moins l'offre est importante, moins cette question se pose.

Merci.

M. GOURRIER.- Concernant la partie financière et organisationnelle, l'organisation sur deux jours permet un gain pour les enfants parce que les activités proposées seront de meilleure qualité. Nous l'avons bien vu avec le taux de réponses des associations qui étaient peu nombreuses lorsque la réforme qui était engagée portait sur l'ensemble des journées, mais qui s'est nettement accentuée dans la mesure où on leur proposait des temps plus longs parce que c'est beaucoup plus facile à organiser.

Il est vrai que le coût est un élément d'une part parce qu'il est à la charge des communes. On l'a déjà souligné plusieurs fois, mais il faut le redire en permanence : la réforme vient de l'Etat, le paiement vient des communes.

Mais qui sont les communes ? Ce sont les parents qui, directement, auront à participer partiellement à ce coût, ainsi que l'ensemble des contribuables.

Que nous soyons attentifs au coût pour la commune du dispositif mis en place me semble tout à fait logique et en conformité avec les engagements que nous avons pris vis-à-vis des contribuables franchevillois.

M. RIVIER.- Je prendrais deux minutes Monsieur le Maire, si vous me l'autorisez, je ne veux pas alourdir le conseil mais les rythmes scolaires sont un point important.

Je reviens sur la question précédente, vous releviez que le 7 mai 2014 le décret Hamon vous ouvrait une opportunité, sans elle on n'aurait pas pu faire un contenu aussi important. C'est la raison qui vous a fait signer le recours contre ce décret ?

Par ailleurs, dans votre premier conseil municipal vous nous disiez, et nous en étions ravis, que vous alliez prôner la transparence. Ce soir, sous couvert d'une délibération dans laquelle je vois juste inscrit « réforme des rythmes scolaires ; services périscolaires et extrascolaires – tarification ». Je vous confirme que tous ici, comme l'assistance du conseil municipal, nous découvrons le contenu. J'ai bien compris que le *timing* était très serré mais je voudrais savoir quel est pour vous le rôle de ce conseil municipal : un bureau de validation ? Et quel rôle voulez-vous donner aux commissions ? Parce que ce contenu n'a été ni validé, ni même connu d'aucune commission, sauf par la presse.

M. GOTTELAND.- Je crois que ce n'est pas tout à fait exact. Nous avons participé à une commission à laquelle Claire Faÿ et une autre collègue étaient présentes, donc vous connaissiez déjà l'orientation qui allait être donnée aux rythmes scolaires.

Si vous avez un défaut d'information, je n'y peux rien, mais ceci a été communiqué lors de la commission d'éducation qui s'est réunie – je n'ai plus la date exacte - à laquelle vous avez participé. Il y avait également M. Kretzschmar.

Mme FAY.- Effectivement, la commission s'est réunie la veille du jour où il fallait déposer une réponse. Je veux bien comprendre qu'il y avait une urgence, mais nous n'avions pas tous ces éléments. À l'époque, vous ne saviez pas complètement si ce serait le jeudi ou le vendredi après-midi. Tout cela est allé très vite, et pourquoi pas ?

M. GOTTELAND.- Je ne crois pas.

Mme FAY.- Les conseils d'école avaient insisté pour le jeudi après-midi, mais vous vous demandiez s'il ne serait pas possible de passer au vendredi ; c'était un questionnement. Tout a évolué très vite, mais il y avait une sorte d'urgence puisqu'il faut quand même que les parents puissent s'organiser pour la rentrée. Depuis, nous n'avons reçu aucun document, et je découvre beaucoup de choses ce soir.

La trame était celle de la demi-journée puisque j'étais extrêmement déçue, et je me suis exprimée sur ma déception puisque je pensais que les choses continueraient car cela avait été validé auparavant. Nous nous en sommes expliqués à ce moment-là, mais il y a un certain nombre de documents que nous n'avions pas. Nous n'avions pas la tarification.

Mme BARBIER.- Je suis désolée Madame Fay mais je vous ai présenté exactement le même PowerPoint, je vous ai bien expliqué que c'était le jeudi après-midi et non pas le vendredi, dont on n'a même jamais parlé.

Concernant la tarification, je vous avais précisé que le coût du CLSH du soir allait être appliqué. En revanche, il est vrai que nous ignorions s'il s'agirait de deux heures ou trois heures. Mais le coût que je vous ai annoncé est celui qui se trouve dans les documents.

Mme FAY.- Cela était à affiner, mais pourquoi pas, je ne veux pas polémiquer sur ce point ce soir.

Mme BARBIER.- Je vous ai bien informé que c'était le jeudi après-midi et non pas le vendredi.

M. RANTONNET.- Je vous propose de saisir une dernière question puis je clôturerai cette partie du débat.

M. KRETZSCHMAR.- Merci Monsieur le Maire. À propos de la démarche de concertation, il me semble - je peux me tromper éventuellement mais il est très intéressant d'entendre les parents d'élève eux-mêmes - que la question qui a été posée n'était pas de savoir si c'était la proposition initiale ou la nouvelle qui était proposée mais de savoir si c'était le jeudi après-midi ou le vendredi après-midi. C'est une technique qui s'apparente à ce qu'on appelle la vente alternative, en tout cas j'ai cru le comprendre comme cela.

M. RANTONNET.- Malheureusement, vous avez cru Monsieur KRETZSCHMAR.

Mme QUIBLIER.- Les conseils d'école ont d'abord été saisis d'une première question : êtes-vous d'accord pour regrouper les heures sur une après-midi ? Il y a eu un premier vote qui a été positif. Ensuite, est venue la décision sur le jour. Le vendredi n'a pas obtenu la majorité, il a donc été demandé le jeudi, qui lui a obtenu la majorité.

La démarche s'est bien faite par deux questions différentes, et l'une après l'autre. Je pense donc qu'il n'y a pas d'ambiguïté sur la décision des conseils d'école.

M. RANTONNET.- Je clos cette première partie du débat.

Je comprends, Mesdames et Messieurs, vos doutes et vos interrogations ; elles sont tout à fait légitimes dans un calendrier qui est particulièrement serré.

Le Ministre de l'Education nationale s'est-il soucié le 7 mai en signant ce décret et en demandant aux 26 000 communes équipées d'une école de rendre leur copie si elles choisissaient le décret Hamon un mois après ?

Vous imaginez, le décret sort le 7 mai, on est en pleine vacances de Pâques. Je vous ai dit que nous avons fait un « tout cartable », le 15 mai, nous organisons un conseil d'école exceptionnel avec les cinq écoles concernées.

Monsieur Kretzschmar, vous avez cru mal entendre, je vous le confirme, vous avez mal entendu. Vous pouvez interroger les 150 témoins de la salle Barbara, ils vous confirmeront ce que vient de vous indiquer Isabelle Quiblier : il y a eu deux votes parfaitement distincts, qui ont été validés par l'inspecteur d'académie, qui était à nos côtés dans la salle, contrairement à vous.

Je clos ce débat sur le propos suivant : les villes sont entraînées contre leur gré dans la réforme des rythmes scolaires en financement, en organisation, et surtout en sécurité.

Encadrer 1 350 élèves du primaire revient de droit à l'Education nationale. Ce dernier bastion de la République est aujourd'hui amputé d'une partie de ses prérogatives.

Aucune solution retenue n'est parfaite. L'apprentissage est obligatoirement meilleur le matin. Le meilleur rythme scolaire pour l'enfant est peut-être le retour au samedi matin en classe, ce samedi matin que beaucoup d'entre nous ont connu, et qui permet une vraie coupure avec le mercredi ou le jeudi ; mais les intérêts économiques et les droits acquis sont des obstacles que nos gouvernants ne veulent pas affronter.

Je souhaite avec vous mes chers collègues que l'Education nationale reprenne la main dans ce dossier au terme de la prochaine année scolaire puisque notre dispositif est limité à un an.

Nous passons maintenant à la délibération concernant la tarification. Je donne la parole à Christine Barbier.

EDUCATION

2014-06-11 : Réforme des rythmes scolaires ; services périscolaires et extrascolaires : tarification

Mme BARBIER.- Avec l'application des rythmes scolaires, la création des garderies le mercredi matin et le centre de loisirs, nous avons décidé d'harmoniser la tarification, ce qui va permettre une meilleure lisibilité pour les familles et une simplification du système administratif et financier.

Il vous est demandé, Mesdames, Messieurs :

- de retirer la délibération du 15 mars 2012 et de la remplacer par la présente dont la date d'application est la rentrée de septembre 2014
- de valider l'application des taux aux services suivants :

1/ Restauration scolaire (11h30 - 13h30) :

- o Entre les QF de 455 à 1200 : taux de 0,0033
- o Entre les QF de 1200 à 2929 : formule de calcul : $3,96 + (QF-1200) \times 0,00118$

2/ Panier repas (11h30-13h30) :

- o Entre les QF de 455 à 1200 : taux de 0,00233
- o Entre les QF de 1200 à 2929 : formule de calcul : $2,80 + (QF-1200) \times 0,000694$

3/ Accueil de Loisirs périscolaire (16h30-17h30 ou 17h30-18h30) – Garderie du Matin (7h30-8h30) – Services périscolaires jeudi après-midi (13h30-16h30 tarification calculée à l'heure) – Garderie mercredi (11h30-12h30) :

- o Entre les QF de 455 à 1200 : QF de référence x 0,00118
 - o Entre les QF de 1200 à 2929 : formule de calcul : $1,42 + (QF \text{ de référence} - 1200) \times 0,00044$
- d'appliquer la tarification des services périscolaires au service extrascolaire mercredi après-midi dans le cadre de la création d'un accueil de loisirs à l'école du Bourg à la rentrée de septembre 2014 comme suit :

1/ Restauration scolaire (11h30 - 13h30) :

- o Entre les QF de 455 à 1200 : taux de 0,0033
- o Entre les QF de 1200 à 2929 : formule de calcul : $3,96 + (QF-1200) \times 0,00118$

2/ Accueil de Loisirs mercredi (forfait de 7 heures entre 11h30-18h30 ou forfait de 5 heures entre 13h30-18h30) calculé sur la base horaire :

- o Entre les QF de 455 à 1200 : QF de référence x 0,00118
 - o Entre les QF de 1200 à 2929 : formule de calcul : $1,42 + (QF \text{ de référence} - 1200) \times 0,00044$
- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre tous les actes nécessaires au déploiement de ces mesures.

L'augmentation annuelle des tarifs intervient par décision du Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal pris par délibération du 17 avril 2014 selon l'article L2122-22 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. RANTONNET.- Mesdames, Messieurs, mes chers collègues avez-vous quelques remarques ou questions sur cette abondance de chiffres ?

M. GUIBERT.- Sur les chiffres, il n'y a rien à dire puisque vous avez repris les modes de calcul que nous avons instaurés.

Je me permets simplement de rappeler au conseil municipal ce que votre groupe écrivait par rapport à ce mode de calcul de ces tarifs :

« La politique familiale n'a jamais été la priorité de notre Maire. La révision du prix de la cantine pour cette nouvelle année est là pour en attester.

Sous couvert de discours solidaire, cette mesure a pour seul objectif d'augmenter la participation des familles en finançant le désengagement de la municipalité.

Nous regrettons vivement que cette augmentation crée une discrimination accrue entre les enfants.

Voilà une nouvelle façon déguisée de solliciter financièrement les familles franchevilloises qui ne seront pas dupes de la manœuvre de la majorité municipale. »

M. RANTONNET.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. KRETZSCHMAR.- On a parlé des rythmes scolaires, cette délibération est un peu technique et n'est pas facile à comprendre pour le public ou la presse, y compris sans doute pour un certain nombre d'entre nous.

J'aurais voulu avoir une idée du prix que représentera pour les familles l'activité périscolaire du jeudi dans sa durée la plus longue, au minimum et au maximum. Est-il possible d'avoir cette information ce soir ou prochainement ?

M. RANTONNET.- Y a-t-il d'autres questions ? Nous y répondrons de manière groupée.

(Aucune autre question).

Mme BARBIER.- Pour les trois heures d'activité, ce sera entre 1,62 € et 6,54 €. Pour les trois heures, et non par heure.

M. RANTONNET.- Pour répondre à la question de M. Kretzschmar. A ce jour, nous sommes sur un budget prévisionnel, et je dirais de manière très aléatoire, et ceci pour trois raisons :

Combien d'enfants vont s'inscrire? Le savez-vous ? Moi, pas.

A ce jour, quelles sont les conditions du fonds d'amorçage, le fameux remboursement de l'Etat. Les connaissez-vous ? Moi, pas. Elles changent chaque jour. Versement selon le potentiel fiscal ? Le fonds d'amorçage sera-t-il versé en 2014 ? En 2015 ? Si vous avez des informations, je suis preneur.

Troisième point, à ce jour, Francheville respecte les conditions d'attribution de la CAF. Quelles sont les modalités de remboursement de la CAF ? Dans quel calendrier ? Si vous avez des informations, Monsieur Kretzschmar, je suis preneur.

Je vous propose de passer au vote.

(Il est procédé au vote).

LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

M. RANTONNET.- Je rends la parole à Christine Barbier afin qu'elle nous présente la délibération sur la confection et la livraison de repas pour la restauration scolaire.

2014-06-12 : Confection et livraison de repas en liaison froide pour le service de restauration scolaire – résultat d'appel d'offres ouvert et attribution du marché

Mme BARBIER.- Par délibération du 23 juin 2011, le Conseil Municipal a attribué le marché de fourniture de repas pour la restauration scolaire pour une durée de un an renouvelable deux fois. Ce marché arrive à son terme à la fin de l'année scolaire, le 4 juillet 2014. Il convient de procéder à une nouvelle mise en concurrence, en conformité avec le code des marchés publics.

Ce marché est un marché de prestation de services à bons de commande conclu pour une année renouvelable deux fois.

Il a pour objet la confection et la livraison de repas hors pain en liaison froide. Le montant minimum annuel du marché s'élève à 280 000,00 euros HT et le montant maximum annuel à 400 000,00 euros HT. A titre indicatif, cela représente entre 90 000 à 120 000 repas par an.

Cet appel d'offres prend en compte les exigences de sécurité alimentaire, d'équilibre nutritionnel et conforte les exigences nées du Grenelle de l'environnement. Il valorise les produits issus de l'agriculture biologique offrant un bilan coût/avantage pertinent et prend en compte les performances environnementales en matière de transport et de logistique.

Le montant annuel estimé du marché s'élève à 301 121,65 € HT (base annuelle repas 2013).

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé au BOAMP (Bulletin Officiel des Annonces pour les Marchés Publics) au JOUE (Journal Officiel

de l'Union Européenne) et sur le profil acheteur de la Ville le 20 mars 2014 et, un avis rectificatif le 25 mars 2014 pour une remise des offres le 07 mai 2014 à 12H00.

4 plis ont été enregistrés à la clôture de réception des offres : SCOLAREST, SODEXO, API RESTAURATION et SHCB.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 19 juin 2014 et a retenu, en application des critères prévus, l'offre de la société SODEXO pour un montant de 2,710 € (prix unitaire HT) correspondant à l'offre de base.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la procédure d'appel d'offres ouvert pour la confection et la livraison de repas pour la restauration scolaire
- autoriser Monsieur le Maire à signer le marché relatif à la confection et à la livraison de repas pour la restauration scolaire avec l'entreprise SODEXO pour un montant de 2,710 € HT par repas.

M. RANTONNET.- Avant de procéder au vote, avez-vous besoin d'un complément d'information ?

M. KRETZSCHMAR.- Je regrette qu'on aille vers des prestataires comme Sodexo qui, certes, font des efforts marginaux sur le cahier des charges du Grenelle, mais totalement marginaux. C'est assez connu dans le milieu de la restauration scolaire.

Le fait de pousser des prestataires, notamment des prestataires nouveaux à aller vers ce type de qualité est important. Je pense que la commande publique a un véritable rôle autour de l'amélioration de la qualité nutritive. Je n'attends pas grand-chose de l'offre de Sodexo dans ce domaine, mais cela n'engage que moi.

Mme BARBIER.- Comme Sodexo a perdu beaucoup de marchés, ils ont créé une filière qui s'appelle « Toque & Sens », qui répond aux critères des cantines scolaire et du cahier des charges que nous leur avons transmis. Cette cantine est à part et se trouve à Meyzieu.

Mme PETIT.- Lors du précédent mandat, j'ai fait partie de la commission d'appel d'offres qui avait retenu Cœur de chef. Effectivement, c'était des critères qui nous avaient interpellés. Il faut quand même rappeler que Cœur de chef a connu un certain nombre de difficultés économiques. De ce fait, la municipalité a dû trouver très rapidement une solution équivalente pour les enfants. Ceci ne remet pas en cause votre discours mais nous avons essayé d'aller vers cet appel.

C'est un appel d'offres, Sodexo a gagné pour les critères répondant à l'appel d'offres.

M. RANTONNET.- Parfait. Nous pouvons procéder au vote.

(Il est procédé au vote).

LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À LA MAJORITE - ABSTENTION DE M. KRETZSCHMAR.

M. RANTONNET.- Je remercie et libère Christine Barbier afin qu'elle puisse se rendre à son conseil d'école.

Nous pouvons reprendre le déroulement normal des délibérations que vous avez dans votre ordre du jour. Nous continuons avec le Règlement Intérieur.

ADMINISTRATION GENERALE

2014-06-06 : Règlement Intérieur

M. RANTONNET.- La loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale prévoit l'obligation pour les conseils municipaux de plus de 2 500 habitants de se doter d'un règlement intérieur dans les six mois.

Je laisse la parole à M. Dassonville.

M. DASSONVILLE.- Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Les règles de fonctionnement de notre assemblée sont issues du règlement intérieur voté lors de la séance du 25 juin 2008.

Comme l'a rappelé Monsieur le Maire, le Code Général des Collectivités Territoriales nous impose d'adopter le Règlement Intérieur du conseil municipal dans les six mois de l'installation du conseil municipal.

Nous rappelons que le Règlement intérieur est destiné à garantir à la fois le pouvoir de police de l'assemblée, qui est dévolu au Maire, et le droit d'expression de tous les conseillers municipaux, en particulier ceux de l'opposition.

Le projet qui vous est présenté a fait l'objet d'un examen approfondi par un groupe de travail spécifique, et ne comporte pas de bouleversements rédactionnels, ni dans la lettre, ni dans l'esprit. Il s'agit essentiellement de quelques changements, ou ajouts de formulations, ou de mise en conformité avec les évolutions législatives. Le tout étant guidé par le souci de faciliter le bon déroulement de nos travaux et de nos débats.

Ce projet a été présenté à trois représentants du groupe d'opposition lors d'une réunion organisée le 17 juin, et certains points ont été amendés à leur demande.

Avant d'engager le débat, il convient de vous apporter une précision quant à l'article 4 de notre projet qui traite de la présidence du conseil, et qui prévoit que dans le cadre du vote sur le compte administratif, le conseil

sera présidé par l'Adjoint aux finances. Le Règlement Intérieur actuel précisant que le conseil, dans ce cas de figure, est présidé par le doyen.

En réalité, l'article L 2121-14 du CGCT dispose que dans ce cas le conseil municipal doit élire son président. Nous devons donc modifier la rédaction de l'article 4 du Règlement Intérieur pour le rendre conforme à cette norme juridique supérieure.

M. RANTONNET.- Merci Gilles Dassonville. Avant de procéder au vote, nous allons ouvrir le débat. Les questions ne devraient pas manquer.

M. LAMBERT.- Ce n'est pas une question. Je voulais publiquement vous remercier d'avoir accepté de faire un groupe qui représente l'ensemble des membres de ce conseil municipal pour préparer le Règlement Intérieur, d'avoir accepté les observations que nous vous avons faites, y compris la dernière.

Un petit point sur cet ajout, l'adjoint aux finances ou son représentant s'il n'est pas là. Le doyen, c'est le texte, il y a toujours un doyen dans une assemblée, c'est pourquoi le texte prévoit le doyen. Honnêtement, c'est un point de détail sur lequel on trouvera toujours une solution à l'intérieur de notre conseil.

Je voulais vous dire qu'en ce qui concerne notre groupe, compte tenu à la fois de votre bonne volonté d'associer l'ensemble des membres de ce conseil à la rédaction du Règlement Intérieur, comme c'était le cas précédemment, et des modifications qui ont été faites, nous adopterons ce Règlement Intérieur, auquel nous nous conformerons strictement.

M. DASSONVILLE.- Monsieur Lambert, je précisais simplement que notre rédaction de cet article 4 n'était pas conforme à la lettre de la loi, c'est la raison pour laquelle ce règlement sera adopté avec cette modification.

M. LAMBERT.- Et nous le voterons.

M. KRETZSCHMAR.- Je me joins aux remerciements de René Lambert, puisque vous avez souhaité associer le conseiller municipal non inscrit à cette réunion de travail. Merci.

Cette réunion a été intéressante. J'aurais néanmoins trois remarques par rapport à ce projet de Règlement Intérieur : une première remarque positive, et deux remarques négatives.

La première remarque positive consiste à remercier le travail réalisé par les services très rapidement et mes collègues de la majorité autour de la création d'un chapitre lié à la formation des élus. C'était une lacune du Règlement Intérieur précédent, et nous devons délibérer trois mois après l'élection sur ce sujet. Il restera à organiser cet accès à la formation pour les élus. Nous en avons déjà un peu discuté, en tout cas je suis satisfait de la création de cet article.

Deuxième point, vous parlez de modifications légères, et sans bouleversement rédactionnel. Je ne suis pas d'accord sur ce point car la plupart des éléments qui visaient à une ouverture du conseil municipal vers la population, qui permettaient : des suspensions de séance, une intervention des conseils de quartier, des questions écrites ou orales spontanément formulées dans la règle du traitement de ces questions ont disparu progressivement. On peut en faire un détail mais je vous l'épargnerai. Certains articles ont disparu purement et simplement, notamment la question des débats publics ; d'autres ont été supprimées sur les questions écrites. Bref, je ne rentrerai pas plus dans le détail, ce serait fastidieux mais vous comprenez de quoi je veux parler.

Le troisième point porte sur la constitution des groupes politiques. Nous sommes face à une difficulté que j'ai déjà nommée dans le conseil municipal précédent : je suis le seul conseiller municipal non inscrit, et je n'appartiens à aucun groupe. Selon le Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai malgré tout la possibilité d'accéder à l'ensemble des informations de ce conseil, à l'ensemble des commissions et aux moyens dévolus à l'ensemble des conseillers quand ils sont en groupe ou pas. J'avais proposé une solution qui permettait de constituer un groupe de manière exceptionnelle, et limitée à ce seul cas qui permet de ne pas généraliser les groupes politiques, vous n'avez pas accepté, je le regrette. Nous allons au devant d'un certain nombre de difficultés réglementaires et administratives quant à l'exercice du droit d'un conseiller non inscrit. Ce sera une première pour Francheville, mais nous la gérons ensemble.

Merci Monsieur le Maire.

M. DASSONVILLE.- Effectivement il y a eu le retrait de deux articles, l'article 11 instaurant un débat public et l'article 32 sur l'intervention des citoyens au conseil municipal, qui sont des dispositions assez particulières, et dérogoires dans un Règlement Intérieur.

Cependant, il faut savoir qu'il existe beaucoup d'autres modes d'expression proposés à nos concitoyens, notamment au travers des conseils citoyens à l'article 29 du projet, qui reprend d'ailleurs le texte du Règlement Intérieur actuel, des comités consultatifs à l'article 30 de notre projet. Enfin, il y a la possibilité de consulter les électeurs, article 28 de notre projet, qui est d'ailleurs conforme à l'article L 1112-16 du CGCT.

Ces deux dispositions ont été tout simplement retirées parce qu'elles n'ont jamais été utilisées, à ma connaissance, dans l'ancienne mandature.

M. LAMBERT.- Si.

M. DASSONVILLE.- Ces dispositions suffisent à assurer le bon fonctionnement démocratique de la municipalité.

M. BONNEMAN.- Monsieur Kretzschmar, à ma connaissance, vous avez participé à la commission sur ce Règlement Intérieur. Vous avez pu, par conséquent, exprimer votre point de vue.

Je vous rappelle, qu'en ce qui nous concerne, nous n'avons pas eu ce droit élémentaire, vous étiez pourtant Adjoint à la citoyenneté. En effet, vous n'avez pas organisé de commission sur le Règlement Intérieur en 2008.

En 2014, vos droits ne sont donc pas bafoués, comme vous l'avez dit. Au contraire, l'article 27 est amélioré à votre demande. Il vous revient d'organiser votre opposition avec vos amis.

M. LAMBERT.- Et vous aussi.

Mme PETIT.- Monsieur Kretzschmar, n'oubliez pas que nous vous avons fait une place dans nos commissions. Nous avons bien pris en compte votre solitude.

Je ne veux pas en plaisanter, ce qui est important est qu'il faut que ce soit plutôt créatif et constructif. Créer de multiples groupes d'une personne risque vraiment d'être moins constructif pour le conseil municipal. Il y a certaines alliances qui sont gagnantes et d'autres pas.

M. RANTONNET.- Je crois que tout a été dit. Nous passons vote.

(Il est procédé au vote).

LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À LA MAJORITE - ABSTENTION DE M. KRETZSCHMAR.

2014-06-07 : Marché public – travaux de construction Maison de la Solidarité– non application des pénalités de retard

M. RANTONNET.- Je cède la parole à Serge Calabre.

M. CALABRE.- Merci Monsieur le Maire. Ce sujet va nous conduire sur des chantiers techniques puisqu'il s'agit d'un marché public relatif à la construction de la Maison de la Solidarité.

Ce marché public comportait 4 lots, portant sur des métiers différents :

- lot n°2 « Charpente bois – Façade - serrurerie » à la société FRANCK SAINE,
- lot n°4 « Menuiserie extérieures - occultations » à la société MENUISERIE BEAL,
- lot n°5 « Finitions » au groupement composé des sociétés AUBONNET ET FILS, GIRAUD et SNS,
- lot n°8 « Espaces verts - VRD » à l'entreprise JACQUARD.

Ces marchés ont été notifiés le 22 octobre 2012.

L'acte d'engagement dispose que le délai d'exécution des travaux est de huit mois dont un mois de préparation de chantier à compter de la date

fixée dans l'ordre de service prescrivant au titulaire de commencer les travaux.

Le démarrage des travaux a été ordonné le 23 octobre 2012 par ordre de service. Le chantier d'une durée de huit mois devait s'achever le 23 juin 2013 hors opérations préalables à la réception.

La réception des travaux a été prononcée le 4 septembre 2013.

Considérant que le report de la date de réception du 23 juin 2013 au 4 septembre 2013 a été validé pour toutes les parties lors des comptes-rendus de chantier au regard des nécessités techniques, aucun retard d'exécution n'est à constater.

C'est pourquoi, je vous demande, Mesdames, Messieurs de bien vouloir renoncer à l'application des pénalités de retard,

M. RANTONNET.- Y a-t-il des questions ou des précisions ?

M. GUIBERT.- Juste une précision, il n'y avait pas que quatre lots. De mémoire, il y avait 9 ou 10 lots, et quatre lots sont concernés par cette délibération.

M. CALABRE.- Effectivement, nous avons ici les lots 2, 4, 5, et 8. Il y en avait d'autres intermédiaires. Merci.

M. RANTONNET.- Cette précision faite nous passons au vote.

(Il est procédé au vote).

LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

FINANCES

2014-06-08 : Décision Modificative 2014 n°2

M. CALABRE.- Cette décision modificative porte sur des ajustements techniques ou des ajustements liés à l'exécution courante du budget.

Elle comporte les variations suivantes :

En dépenses de fonctionnement :	+100 130,77€
Réparties en 3 chapitres :	
Chapitre 011 - charges à caractère général :	+ 41 028,20 €
Chapitre 65 - autres charges de gestion courante, (subventions et contributions obligatoires)	+ 16 066,82 €
Chapitre 67	+ 43 035,75 €

En dépenses d'investissement : **+ 42 583,00 €**

Réparties en 3 chapitres :

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles + 12 844 €

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles + 29 737 €

Chapitre 980 – Ajustement technique +2 €

En recettes de fonctionnement : **+ 80 122,20 €**

En recettes d'investissement : **- 40 256,00 €**

Dont :

Chapitre 10 : -51 556 €

Chapitre 024 : +11 300 €

L'équilibre de la DM est obtenu par une diminution de 50 000 € des dépenses imprévues de fonctionnement, une majoration du virement du fonctionnement vers l'investissement de 29 991,43 € et par une diminution des dépenses imprévues d'investissement de 52 847,57 €.

Après DM1 et équilibre de la DM2, les dépenses imprévues de fonctionnement s'élèvent à 132 920 € et les dépenses d'investissement à 47 152,43 €.

Le virement s'élève à 542 956,10 €.

Le recours à l'emprunt demeure constant, à 237 345,90 €

Les crédits votés au titre de l'exercice 2014, après DM1 et DM2, sont rappelés ci dessous :

Section de Fonctionnement			
dépenses		recettes	
chapitre	BP 2014 + DM1+DM2	chapitre	BP 2014 + DM1+DM2
011 charges à caractère général	2 929 888,20	013 atténuation de charges	61 223,00
012 charges de personnel	7 300 000,00	70 produits des services	990 742,00
014 atténuation de produits	198 302,00	73 impôts et taxes	8 847 369,00
022 dépenses imprévues	132 920,00	74 dotations et participations	2 710 580,00
042 opération d'ordre de transfert entre section	460 048,43	75 autres produits de gestion courante	63 970,00
65 autres charges de gestion courante	1 507 221,82	042 opération d'ordre de transfert	96 855,00
66 charges financières	257 000,00	77 recettes exceptionnelles	70 082,20
67 charges exceptionnelles	90 535,75	002 résultat reporté provisoire	578 051,10
sous total charges fonctt avant virement	12 875 916,20	total des recettes de fonctionnement	13 418 872,30
023 virement à la section d'investissement	542 956,10		
total dépenses de fonctionnement	13 418 872,30		
Section d'investissement			
dépenses		recettes	
chapitre	BP 2014 + DM1+DM2	chapitre	BP 2014 + DM1+DM2
20 immobilisations incorporelles		10 dotations fonds divers et réserves	523 574,00
204 subventions d'équipement versées	964 015,00	1068 affectation du résultat	1 766 368,86
21 immobilisations corporelles		13 subventions d'investissement	32 000,00
23 immobilisations en cours		204 subventions d'équipement reçues	15 000,00
27 autres immobilisations financières	24 000,00	16 emprunts	237 345,90
Opérations	545 302,00	16 449 revolving	2 000 000,00
RAR dépenses	305 530,55	024 produits des cessions	380 400,00
RAR dépenses opérations	1 065 010,70	opérations	242 916,52
16 emprunts	514 000,00	RAR recettes	
16 449 revolving	2 000 000,00	021 virement de la section de fonctionnement	542 956,10
020 dépenses imprévues	47 152,43	040 opérations d'ordre de transfert entre section	460 048,43
001 déficit d'investissement reporté	638 744,13		
040 opérations d'ordre de transfert entre section	96 855,00	total des recettes d'investissement	6 200 609,81
total dépenses d'investissement	6 200 609,81		

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et, en cas d'accord, voter la présente décision modificative.

M. RANTONNET.- Je vous remercie pour tous ces chiffres. Il y aura quatre délibérations modificatives dans l'année. Nous en sommes à la deuxième pour clôturer ce premier semestre.

Y a-t-il des questions ?

M. GUIBERT.- Mon intervention portera sur quelques points de cette décision modificative :

En fonctionnement, nous constatons une forte augmentation des crédits alloués aux frais d'actes et de contentieux permis de construire passant de 9 000 € au BP à 14 000 €, alors que seulement 7 224 € ont été dépensés en 2013. Nous serons très attentifs à l'utilisation de ces crédits afin que les sommes dépensées correspondent bien à des contentieux initiés par des administrés.

En investissement, l'augmentation importante pour l'acquisition de la nouvelle Marianne annoncée à 250 € lors du dernier conseil municipal, qui est en réalité de 1 362 €, soit plus de cinq fois plus. Cette Marianne a-t-elle été acquise auprès de Bigmalion ou une de ses filiales pour justifier un tel écart ? Cette dépense ne nous paraît pas du tout maîtrisée.

Enfin, concernant les dépenses imprévues de fonctionnement, celles-ci s'amenuisent encore, passant de 250 000 € à 132 920 €. Dans ces crédits, une somme de 150 000 € avait été budgétée pour la mise en place des rythmes scolaires à la rentrée. Comment financerez-vous ces activités que vous estimez à 300 000 € en année pleine, soit 30 000 € par mois ? Sur cette année, ce sont donc 120 000 € qui devraient être nécessaires et que nous ne retrouvons pas dans votre budget.

Pour ces raisons, le groupe Francheville au cœur votera contre cette décision modificative.

M. KRETZSCHMAR.- J'ai trois questions Monsieur le Maire sur cette décision modificative :

Sur les recettes d'investissement, on parle de la cession du parc de véhicules, cette opération a été annoncée dans le Franch'Infos et par voie de presse qui, il me semble, avait été travaillée par l'équipe précédente. Je voulais savoir si cela avait été l'occasion d'aller vers des véhicules à consommation moindre, et à pollution moindre, en tout cas quitter le diesel pour aller vers l'essence, voire le GPL ou l'électrique. Cela me permet de poser une question diverse que vous n'avez pas voulu traiter.

Deuxième question, il y a une moins value de 40 000 € sur une opération relative au 12, du fort du Bruissin. J'aurais aimé savoir de quoi il s'agissait exactement. Pourquoi cette opération a-t-elle été supprimée dans le cadre de cette décision modificative ?

Ma dernière question est relative aux équipements du poste informatique de M. le Maire à hauteur de 4 000 €, soit trois fois le coût de la Marianne. Quel est le type d'équipement qui nécessite une dépense assez importante pour un équipement informatique personnel qui, en général, pour les uns et les autres, est plutôt de l'ordre de 1 500 € ? Est-ce, là-aussi, le syndrome Bigmalion ?

M. RANTONNET.- Avez-vous d'autres questions ? Pour répondre à toutes ces questions, je donne la parole à M. Gourrier.

M. GOURRIER.- Concernant les frais d'augmentation de la provision pour frais sur les litiges des permis de construire, nous avons de plus en plus de litiges sur les permis de construire, non pas parce que les services travaillent mal dans l'instruction des permis mais parce qu'il n'est pas permis aux communes, lors d'un litige, même en cas de victoire sur un dossier, de récupérer les frais inhérents à ce dossier.

Il s'agit d'une tendance dans notre pays, à l'image d'autres pays, de judiciarisation de plus en plus forte de la société ; de ce fait les gens font très souvent des recours. Ils perdent mais, malheureusement, la commune doit chaque fois en supporter les frais.

Nous constatons beaucoup de recours, mais jusqu'à ce jour aucun dossier d'instruction de permis n'a été refusé, aucun recours n'a abouti.

M. LAMBERT.- Il n'y en a eu aucun pour notre municipalité.

M. GOURRIER.- Absolument, mais l'administration est restée la même et la qualité de son travail continuera. Effectivement, tous les recours sur lesquels sont ces frais, sont liés à des permis de construire antérieurs. Certains recours ont été faits dans les semaines qui ont précédé, nous n'en avons pas encore le résultat puisque cela prend un certain temps.

Simplement, nous constatons une augmentation du rythme, ce qui nous a conduits, par précaution, en espérant bien sûr que ces sommes ne seront pas dépensées, à augmenter la provision dans ce domaine.

M. CALABRE.- J'ai noté trois questions auxquelles je vais répondre plus précisément.

En ce qui concerne la baisse des dépenses imprévues de fonctionnement, c'est lié au sujet précédent des questions de rythme scolaire. Je dois dire que selon l'expérience de différentes personnes, et je pense notamment à mes anciennes expériences, nous avons peut-être des façons différentes de construire le budget. Par conséquent, il peut y avoir des opérations importantes qu'on ne mettrait pas en imprévu. En revanche, lorsque le moment viendra, elles pourront être traitées en conséquence.

La baisse des dépenses imprévues est donc liée au fait qu'un certain nombre d'événements imprévus sont réalisés et ont conduit à engager les crédits en matière d'investissement, et en matière de fonctionnement.

En ce qui concerne le financement des rythmes scolaires et du périscolaire, le sujet viendra au moment venu dans la troisième décision modificative, et nous avons souhaité regrouper les dépenses liées à un même sujet, au même moment, afin de ne pas émietter un sujet.

Ceci conduit au contenu et à l'évolution des matières enregistrées dans cette décision modificative, et à la façon dont on réalise l'équilibre. Voilà ce qui explique les évolutions des dépenses imprévues et de fonctionnement et d'investissement, étant entendu que, naturellement, les travaux sont très précisément engagés sur les scénarii qui permettront de financer les différentes dépenses liées à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, et à l'évolution du périscolaire, notamment avec les nouveaux services que cette municipalité a décidé d'offrir à la population franchevilloise.

L'autre sujet concerne le fort du Bruissin pour lequel le travail se fait en relation très étroite entre la municipalité et les services. Le sujet se présente dorénavant ainsi, après une analyse et une visite : les services ont une inquiétude qui concerne les blocs en béton des piliers du pont qui conduit au fort du Bruissin. Ils souhaitent donc faire réaliser une expertise de ces piliers, étant entendu que selon le résultat de l'expertise des travaux seront ou non engagés, notamment des travaux répondant aux périodes de montée des eaux, en sachant que la sécurisation des salles qui pourraient être inondées a été réalisée pour l'essentiel.

Selon le résultat de l'expertise, compte tenu de la période à laquelle nous sommes, il serait trop tard pour engager les travaux en 2014. Si l'expertise conduit à engager les travaux, ceux-ci seront réalisés en 2015 sur la recommandation des services. Naturellement, les préoccupations de sécurité sont prioritaires dans nos décisions, et en relation avec les services nous financerons autant que nécessaire les travaux concernés.

Par conséquent, sur les 50 000 € qui avaient été budgétés en 2014, étant entendu que la demande initiale avait été plus élevée d'après (*propos inaudibles*) budgétaire, nous n'avons maintenu que 10 000 €, ce qui est supérieur très probablement aux frais de l'expertise que veulent faire réaliser les services. En revanche, il est possible que l'an prochain il y ait une dépense d'investissement de sécurisation plus importante.

Quant aux voitures, une nouvelle génération de voitures doit être plus performante et plus économe que les autres. D'après ce que j'ai vu, je ne pense pas qu'il y ait ni électrique, ni gaz, mais je laisserai peut-être le soin à des personnes plus compétentes que moi d'apporter la réponse.

M. RANTONNET.- Il me revient de répondre à trois questions : le parc de véhicules, le poste informatique, et la Marianne.

Concernant le parc de véhicules, je tiens à vous dire Monsieur Kretschmar, que vous n'êtes peut-être pas sur la même longueur d'ondes que vos collègues, qui ont répondu à l'article du Franch'Infos dans un autre mensuel. À ce titre, je tiens simplement à vous

dire que nous avons honoré un contrat que vous, majorité ancienne, aviez souscrit. Vous êtes donc mieux placé que moi pour connaître les caractéristiques techniques de ces véhicules. Premier point.

Deuxième point, sur le poste informatique du Maire et de l'assistante du cabinet, j'ai eu la surprise d'arriver dans un bureau vide de dossiers, mais aussi vide d'informatique. C'est la première fois de ma vie professionnelle que je prenais des fonctions avec un bureau entièrement vide. Il paraît que c'est l'usage, c'est ainsi. Il est évidemment très difficile de travailler sans informatique, il m'a donc fallu procéder à l'acquisition de PC et doter le cabinet, qui est en train de se constituer, des mêmes outils, et des mêmes logiciels. Je ne ferai pas d'autres commentaires sur ce sujet.

Par ailleurs, sur la Marianne, vous avez raison, le prix qui figurait sur le site Internet était de 200 ou 300 €, la facture finale est plus importante. Vous vous êtes d'ailleurs émus, légitimement, d'une durée de livraison particulièrement longue. Je regrette que la commande de Francheville ait été suivie par de nombreuses autres communes en France. Ce sursaut de commandes a fait effectivement une pression sur les prix. La facture est à votre disposition.

Cela dit, je tiens à vous dire que l'ancienne Marianne est valorisée au patrimoine de Francheville à 3 750 €, nous sommes donc très loin du prix de votre Marianne dont les Franchevillois avaient souhaité le renouveau, et sur lequel je m'étais engagé lors de la campagne électorale.

(M. Guillon souhaite intervenir)

M. RANTONNET.- On ne parle pas après le maire, je vous applique la même règle que celle que j'applique à tout le monde, j'en suis désolé.

M. LAMBERT.- Michel Rantonnet, pardonnez-moi ! J'ai été mis en cause personnellement sur le bureau vide. J'étais le maire précédent, vous n'avez pas le droit de dire que vous avez trouvé un bureau vide.

En revanche, tous les dossiers étaient dans chaque service. Donc, tous les dossiers sont à la mairie. Quant à l'ordinateur personnel, il s'agit d'un portable personnel du maire avec un certain nombre d'éléments d'information dont vous n'avez pas à connaître. Tous les éléments d'information contenus sur l'informatique du secrétariat du maire, vous les avez.

Pas un seul dossier ne vous manquera. Les courriers personnels adressés au maire, et les réponses qui ont été faites sont dans les classeurs, et sont dans l'informatique.

Le portable du maire était un portable personnel que j'ai effectivement emporté parce qu'il contient des informations dont vous n'avez pas à connaître.

En revanche, les 4 000 € pour deux postes informatiques me semblent tout à fait cohérents, et vous remarquerez que je n'ai pas fait d'observation sur ce point. C'est tout à fait normal.

Simplement une précision, en ce qui concerne le poste personnel du maire, vous avez tout intérêt à avoir quelque chose de strictement personnel. Cela ne sert à rien de fermer votre bureau à clé. Pendant 25 ans, mon bureau a été ouvert, je n'ai pas fait installer de verrou. Vous en avez décidé autrement, vous avez tout à fait raison, mais les données informatiques sont beaucoup plus importantes que les verrous.

M. RANTONNET.- C'est certainement pour cela Monsieur Lambert qu'il n'y avait plus d'informatique quand je suis arrivé.

M. LAMBERT.- Si, dans tous les services.

M. RANTONNET.- Ceci dit, ce n'est pas vous que je mettais en cause. J'ai dit que le bureau était vide de dossiers. Je ne doute pas un instant que les dossiers sont dans les services concernés. En revanche, vide d'informatique, c'est une réalité.

M. LAMBERT.- Je n'en avais pas.

M. RANTONNET.- Je clos le débat sur ce point. Il a fallu remplacer cet ordinateur.

Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote).

LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À LA MAJORITE. VOTE CONTRE DU GROUPE FRANCHEVILLE AU CŒUR ET DE M. KRETZSCHMAR.

2014-06-09 : Produits Irrécouvrables

M. CALABRE.- Nous poursuivons les délibérations concernant le champ financier avec le sujet de produits irrécouvrables.

Le comptable du Trésor chargé du recouvrement des produits communaux nous informe que plusieurs titres de recettes sont irrécouvrables. Les redevables concernés ne peuvent plus faire l'objet des procédures de recouvrement contentieuses.

Il vous est donc proposé d'admettre en pertes les titres de recette suivants

Exercice	N°titres	Montants
2013	1090	16,63
2013	1772	5,00
2013	1776	12,00
2013	1790	22,50
2013	1965	6,00
2013	2010	5,82
2013	2134	18,00
2013	542	17,58
2012	1652	7144,89
2013	1683	8421,93

Ces créances concernent des services périscolaires impayés (103,53 €), ainsi que des droits de stationnement non recouverts suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise redevable (15 566,82 €). Cette admission se traduira par un mandat émis au chapitre 65, article 6541, fonction 01 pour un montant total de 15 670,35 €.

Le comptable public ayant constaté qu'il n'avait pas la possibilité de recouvrer ces sommes, nous fait savoir qu'il faut les admettre en non-valeurs dans nos comptes.

C'est pourquoi nous vous proposons cette admission en non-valeurs de ces produits irrécouvrables.

Cette mesure comptable ne fait pas disparaître cette créance.

L'opération réalisée par le comptable public relève de son administration et de ses institutions de contrôle.

M. RANTONNET. - Avez-vous des questions sur cette délibération ou sur ce dossier qui est long, pour un immeuble qui n'en finit pas de révéler des malfaçons. Souhaitons au moins que le commerce au pied de cet immeuble voie le jour et fasse de meilleures affaires que ce promoteur.

Je sou mets cette délibération au vote.

(Il est procédé au vote)

LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

M. RANTONNET. - Nous changeons de sujet, je vais laisser la parole à Isabel Santos-Malsch concernant l'évolution des services municipaux.

RESSOURCES HUMAINES

2014-06-10 : Évolution des services municipaux : Transformations et création de postes

Mme SANTOS MALSCH. - Mesdames et Messieurs, nous devons sans cesse adapter les services municipaux à l'évolution des missions de la collectivité et du service public communal, aux priorités de l'équipe municipale et aux obligations nouvelles de tous ordres. Cela nous conduit à proposer régulièrement un ajustement et une réorganisation des emplois de la collectivité.

Les secteurs suivants sont concernés :

- L'EAJE Franch'mômes
- Le Service Jeunesse
- La Direction Générale des Services

Ce projet de délibération a été soumis à l'avis des membres du Comité Technique Paritaire, en date du 23 juin 2014 ainsi qu'à l'avis de la Commission Ressources Humaines du 12 juin 2014.

Les modalités et conséquences financières de ces dispositions sont prévues et votées au budget primitif 2014.

*** Au sein de l'EAJE Franch'mômes, il est proposé les ajustements suivants :**

Suite au développement de la structure et de la diminution du temps de travail d'une éducatrice de jeunes enfants, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail de l'autre éducatrice de jeunes enfants pour faire face aux besoins du service.

*** Au sein du Service Jeunesse, il est proposé la pérennisation du poste suivant :**

Depuis plusieurs années, le service à la jeunesse s'est fortement développé et l'activité du bureau information jeunesse a suivi cette tendance. Il devient donc nécessaire de pérenniser ce poste pour assurer une stabilisation et la qualité du service.

*** Au sein de la Direction Générale des Services, il est proposé la création du poste suivant :**

Il est nécessaire de créer un poste de Coordinateur des services municipaux à temps complet (35/35^{ème}) ouvert aux grades d'attaché et d'attaché principal.

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, par conséquent de valider les dispositions suivantes :

- Ajustement au sein de l'EAJE Franch'mômes comme suit :
 - o Un poste d'Educateur de jeunes enfants à temps non-complet (22,28/35^{ème}) ouvert aux grades d'Educateur de jeunes enfants et d'Educateur de jeunes enfants principal en un poste d'Educateur de jeunes enfants à temps complet (35/35^{ème}) ouverts aux grades d'Educateur de jeunes enfants et d'Educateur de jeunes enfants principal à compter du 01^{er} septembre 2014.
- Ajustement au sein du Service Jeunesse comme suit :
 - o Un poste d'Animateur du Bureau Information Jeunesse à temps complet (35/35^{ème}) ouvert au cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation à compter du 01^{er} septembre 2014.

- Ajustement au sein de la Direction Générale des Services comme suit :
 - o Un poste de Coordinateur des services municipaux à temps complet (35/35^{ème}) ouvert aux grades d'attaché et d'attaché principal à compter du 01^{er} juillet 2014.

Je vous propose, par conséquent, Mesdames, Messieurs, d'adopter le tableau des effectifs proposé ci-joint.

Je vous remercie.

M. RANTONNET.- Merci. Vous avez tous les éléments. Y a-t-il une question ?

Mme FAY.- Je suis vraiment heureuse de cette délibération. Que ce soit à Franch'mômes ou au service jeunesse, on a vraiment du personnel compétent, agréable. Ce n'est pas si facile de trouver des personnes qui aient autant de qualités, et j'apprécie que vous leur donniez la place qu'elles méritent.

Mme SANTOS MALSCH.- Je vous remercie, et vous voyez que la jeunesse et l'enfance sont des préoccupations de notre équipe.

M. RIVIER.- Je m'associe bien entendu au constat et à la remarque de Claire sur la création de ces deux postes.

Je vous confirme que nous voterons cette délibération qui, contrairement à ce que nous pouvions penser, puisque c'est dans la démarche de bon fonctionnement du service public, va un peu à l'encontre de ce que vous aviez évoqué durant la campagne municipale, mais nous nous en félicitons.

Nous voterons ces créations de postes, contrairement à ce que vous avez toujours fait lors du précédent mandat. Chaque fois que nous avons créé un poste, dans le même objectif qu'est le vôtre aujourd'hui, vous avez systématiquement voté contre.

Mme QUIBLIER.- Permettez-moi juste de préciser que nous consolidons l'acquis que vous aviez promis vous-mêmes. Cela veut dire que nous arrivons parfois à nous retrouver.

Effectivement, la petite enfance et la jeunesse sont des sujets qui nous tiennent particulièrement à cœur.

M. RANTONNET.- Je ne vais rien ajouter à ce beau consensus. Je vous demande de passer au vote.

(Il est procédé au vote)

LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

M. RANTONNET.- Nous arrivons à la dernière délibération de ce conseil municipal. Je donne la parole à Claude Gourrier.

URBANISME

2014-06-13 : Instauration d'une obligation de soumettre les travaux de ravalement de façades à déclaration préalable

M. GOURRIER.- Le décret du 27 février 2014, portant sur des aménagements du régime des autorisations d'urbanisme et entré en application à compter du 1er avril 2014, ne soumet plus à déclaration préalable les ravalements de façade, sauf dans les secteurs des monuments historiques et dans les secteurs où une délibération du conseil municipal en a instauré l'obligation.

C'est pourquoi, je vous propose d'obliger toute personne souhaitant effectuer un ravalement de façade sur Francheville, à déposer une déclaration préalable en mairie.

L'instruction d'un dossier de déclaration préalable permettrait de vérifier le respect des prescriptions du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et d'assurer ainsi une harmonie et une cohérence architecturale sur l'ensemble de la commune.

Au regard des éléments exposés ci-dessus, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir instaurer l'obligation de déposer une déclaration préalable pour un ravalement de façade sur l'ensemble du territoire communal.

M. RANTONNET.- Avez-vous des questions sur ce sujet?

M. KRETZSCHMAR.- Encore une fois, je ne suis pas sûr de comprendre cette délibération, mais si je lis bien, la réglementation permet aux personnes qui souhaitent ravalier leur façade de le faire sans déclaration préalable, sauf dans certains secteurs. La délibération que vous nous proposez oblige tous les Franchevillois à faire une déclaration de ravalement de façade.

Il me semble que vous créez une obligation administrative supplémentaire par rapport à ce que demande la loi. Si c'est le cas, cela m'étonne un peu au vu des propos politique qui cherchent à alléger la charge publique par rapport aux acteurs citoyens, en particulier à Francheville.

Ma deuxième question porte sur les conséquences en matière de temps de travail. Par qui va être faite cette instruction de dossiers de demandes de ravalement ? Et avec quels moyens ?

M. GOURRIER.- Concernant la suppression par la loi de cette obligation que nous avons décidé de ne pas appliquer, conformément aux possibilités qui nous sont offertes, il est exact que nous restons dans la situation

actuelle. La charge de travail ne va donc pas changer puisque c'était la loi jusqu'au mois d'avril.

En ce qui concerne la raison pour laquelle nous avons décidé de conserver cette disposition, certes nous souhaitons les simplifications administratives mais pas au détriment de l'harmonie de notre commune, et nous souhaitons conserver un regard très affûté sur ce qu'il peut se faire en termes d'architecture, et en l'occurrence en termes de ravalement de façades, couleurs, etc. dans tous nos quartiers. C'est le seul objectif.

Effectivement, cela maintiendra une charge de travail à l'identique pour nos services mais, cela n'a jamais été, jusqu'à présent, un problème fondamental.

M. RANTONNET.- Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote)

LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

QUESTIONS DIVERSES (SUITE)

M. RANTONNET.- Le moment est maintenant venu de passer aux questions diverses.

M. GUIBERT.- Auparavant, je ferai juste une remarque Monsieur le Maire, la feuille de présence n'a pas circulé. Habituellement, il y a une feuille de présence, peut-être que tout a changé dans cette institution.

M. RANTONNET.- Merci Monsieur Guibert, heureusement que vous êtes là.

Mme DUMONT.- Je ferai une petite remarque, mais je pense que cela pourra être régularisé plus tard : entre l'ordre du jour que nous avons reçu et celui qui se trouve dans nos pochettes ce soir, il y a la disparition du rapport annuel d'Aquavert 2013.

Ce n'est pas trop grave si on ne le fait pas ce soir. Je vous ai remis le CD-Rom d'Aquavert au dernier conseil, je pense qu'il serait bon de le faire.

Cette année Aquavert avait remis le CD-Rom plus tôt que d'habitude pour essayer de le présenter plus tôt. C'est dommage que nous restions toujours sur des versions tardives. Si toutefois vous n'aviez pas le diaporama d'Aquavert, j'ai un double. Je pourrais vous le transmettre si nécessaire.

M. RANTONNET.- Ce rapport d'Aquavert sera détaillé longuement au prochain conseil municipal. Compte tenu d'un ordre du jour assez chargé ce soir... L'acuité des rythmes scolaires nous semblait prioritaire à Aquavert, mais nous ne manquerons pas de commenter ce sujet lors du prochain conseil municipal.

Mme PETIT.- Il y avait un problème technique sur le CD-Rom par rapport à un système de clés, mais nous allons très rapidement le régler. Ce sera réglé au prochain conseil municipal.

M. RANTONNET.- Nous abordons maintenant les questions diverses. Il y en avait deux :

- la première concerne un tract, j'y répondrai,
- la seconde concerne la commission petite enfance, je cède la parole à Isabelle Quiblier.

Mme QUIBLIER.- Effectivement, cette commission n'est peut-être pas placée au meilleur moment, mais nous avons des contraintes de calendrier. Il avait été souhaité que chaque commission puisse se réunir avant le 14 juillet, avant la dispersion des vacances. C'est un premier point.

Le deuxième est que vous avez dit qu'elle était motivée par l'urgence. C'est vrai que l'ordre du jour n'est arrivé que cette semaine. En revanche, un tableau avec l'ensemble des réunions avait été envoyé bien avant. Mme Dumont m'avait fait part de sa difficulté, j'en avais pris note et lui avais dit que si d'autres personnes se manifestaient, nous essaierions de changer la date. Cela n'a pas été le cas. Donc, nous la maintiendrons à cette date.

Ceci dit, il n'y a pas d'autre urgence que de faire connaissance, de démarrer le travail afin d'être opérationnels en septembre. Si vraiment c'est impossible, nous annulerons cette commission et nous la reporterons en septembre à une heure plus conforme à ce qu'il doit se faire.

Mme DUMONT.- Il y a quand même un peu de législation. Nous avons évidemment des autorisations d'absence. Dans les périodes de permanence, c'est un peu compliqué. Normalement, je dois pouvoir m'arranger, je serai donc présente.

Ce qui me gêne dans l'intervention de Mme Quiblier, c'est qu'elle dise que toutes les commissions auraient dû avoir lieu avant le 14 juillet, il y a quand même quelques commissions pour lesquelles nous n'avons aucun planning, aucune date. Or, ce sont des thématiques importantes.

Rendez-vous en septembre après les vacances, je pense que nous aurons alors un planning.

M. RANTONNET.- Soyez parfaitement rassurés, vous n'imaginez pas le délai très court que nous avons pour régler un problème que vous avez lancé, et que nous devons achever, qui est celui des rythmes scolaires. Il a mobilisé toute notre énergie depuis trois mois, nous nous en serions volontiers passé en arrivant aux responsabilités.

Je voudrais solliciter votre attention sur deux points :

Un commentaire sur un tract diffamant, qui a circulé juste après la campagne électorale des municipales. Il y en a eu d'autres, malheureusement, pendant la campagne municipale.

Je souhaite exprimer mon indignation contre toutes les insultes, les calomnies dont sont victimes les personnes publiques, ici et ailleurs.

Mon prédécesseur, comme moi-même, sommes régulièrement attaqués personnellement. Il paraît que c'est dans l'ordre des choses aujourd'hui. Le champ des idées est pourtant suffisamment vaste pour ne pas s'en prendre personnellement aux représentants de la Nation qui consacrent beaucoup de leur temps personnel à la collectivité.

Je serai donc toujours du côté des victimes, contre les tracts anonymes, émis par des personnes qui méritent de le rester après leur condamnation.

Voilà ce que je voulais dire sur le tract qui a circulé il y a quelque temps.

Maintenant, mes chers collègues, je vais conclure avec un propos un peu sérieux...

(M. Kretzschmar souhaite intervenir)

Non, Monsieur Kretzschmar, nous verrons cela une autre fois.

Je voudrais conclure ce conseil municipal en évoquant une réunion à laquelle j'ai assisté lundi, qui a été relayée par la presse mardi, qui vous a peut-être échappée mais qui engage fortement le mandat des communes de l'agglomération aujourd'hui, et de la métropole demain, à partir du 1^{er} janvier.

Notre pays est fragile aujourd'hui dans toutes ses composantes politiques, économiques, et sociologiques. À défaut de faire des économies, l'Etat se désengage sur les collectivités locales, et en plus il baisse les dotations.

Par exemple, celles et ceux d'entre vous qui n'ont pas assisté, lundi dernier au conseil de communauté du Grand Lyon, auront lu avec attention, dans notre quotidien local, la baisse prévue des dotations à la future métropole.

Entre 2011 et 2017, la dotation annuelle de l'Etat à la métropole baisserait de 40 %. L'investissement annuel serait divisé par deux dans ce nouveau mandat. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le Président de l'agglomération, socialiste, Gérard Collomb.

« Dans un ciel bleu, de gros nuages noirs s'annoncent... ».

Il est toujours périlleux de faire des bords par gros temps, les petits coups de rames ne suffiront pas.

Cessons donc de rêver la réalité. Francheville doit dépenser plus avec moins : rythmes scolaires, coût des normes, non compensation des réformes liées à la fiscalité locale, etc.

Ce que l'Etat ne fait pas, les communes l'assumeront : les comptes des villes doivent être équilibrés, contrairement au déficit de l'Etat qui endette nos enfants, voire nos petits enfants.

Nous avons le devoir de défendre, à notre modeste échelon administratif, les valeurs républicaines qui sont les nôtres dans un esprit de justice sociale.

Dans un pays confronté comme jamais au mur de la dette et de l'impôt, l'heure des choix arrive.

Vous serez informés de nos arbitrages au plus tard lors du débat d'orientation budgétaire, qui consiste à protéger les plus faibles sans étrangler les classes moyennes, qui nous ont portés aux destinées de notre commune pour assumer nos choix.

Pour l'heure, permettez-moi de vous souhaiter d'excellentes vacances. Je vous remercie d'être venus aussi nombreux.

(Applaudissements).

La séance est levée à 20 heures 45.